



Attestation de témoin

Par Chrisev

Bonjour,

Je suis divorcé par consentement mutuel depuis mai 2013 .Avec mon ex femme nous avons eu 2 enfants qui sont majeurs aujourd'hui.A la date de notre divorce, seul mon fils était majeur.

Celui ci est parti vivre chez ses grands parents (mes parents) à la fin de sa scolarité en juillet 2014.Il y vit toujours depuis.

A l'heure d'aujourd'hui, je suis en conflit avec mon ex femme qui,entre autre, me demande une pension alimentaire non payée pour mon fils qui soit disant vivait encore chez elle en 2015 ce qui est faux.

Mes parents ainsi que mon propre fils ont produit chacun une attestation de témoin comme quoi il était chez eux depuis juillet 2014.

Pour contrer cela Madame a fait faire 2 fausses attestations de témoignages de personnes que je ne connais pas attestant que mon fils était encore chez elle en 2014/2015.

Quels sont mes recours en la matière?

Puis je engager une procédure à son encontre puisque l'article 441-7 du code pénal réprime l'établissement d'attestations faisant état de faits matériellement

inexactes ?

Comment dois je procéder?

En vous remerciant par avance.